

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune. Elle est disponible sur le site internet de la ville à l'adresse suivante : <http://criel-sur-mer.fr> .

Cette note présente donc les principales informations et évolutions des comptes financiers uniques 2024 du budget principal de la commune et de ses budgets annexes.

La commune de Criel sur Mer dispose de 3 budgets :

- le budget principal de la commune,
- le budget annexe du Château de Chantereine,
- le budget annexe du Camping municipal- Ecovillage.

Le compte financier unique est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public. Il se substitue au compte administratif et au compte de gestion en remplissant les mêmes fonctions de « rendus de comptes » à la clôture de l'exercice. Il retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées au cours de l'année 2024, y compris celles qui ont été engagées mais non payées (restes à réaliser).

Il rapproche ainsi les prévisions inscrites au budget primitif des réalisations effectives en dépenses et en recettes, et présente les résultats comptables de l'exercice.

Ces résultats, excédentaires ou déficitaires, sont reportés soit au budget primitif, soit au budget supplémentaire, selon la date de vote du compte financier unique. Ce dernier est voté au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice clos (article L1612-12 du CGCT).

Le compte financier unique 2024 a été adopté le 13 mars 2025 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande à l'accueil de la mairie aux heures d'ouverture au public.

Sur le plan communal, la volonté est de :

- maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau de qualité des services rendus aux habitants,
- mobiliser, chaque fois que possible, les subventions auprès du département, de la Région et de l'Etat...,
- ne pas accroître la pression fiscale sur les habitants.

BUDGET PRINCIPAL

I. La section de fonctionnement

La section de fonctionnement permet à la commune d'assurer le quotidien.

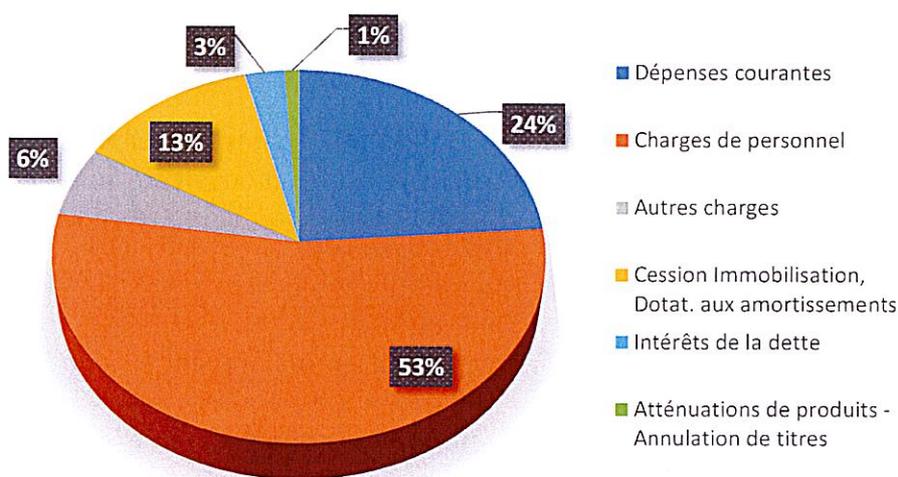
Cette section regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

a) Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont, principalement, constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, l'entretien courant des voiries, les achats de matériels et de fournitures et les subventions versées aux écoles et aux associations.

Les dépenses de fonctionnement 2024 s'élèvent à **3 982 164.38 €** et sont réparties comme suit :

Nature des dépenses	Montant T.T.C.
Dépenses courantes	947 880.05 €
Charges de personnel	2 132 096.83 €
Autres charges : <i>subventions aux associations, CCAS ...</i>	238 515.94 €
Cession immobilisations, dotation aux amortissements et provisions	509 485.26 €
Intérêts de la dette	114 330.10 €
Atténuations de produits – Annulation de titres	39 856.20 €
Total des dépenses	3 982 164.38 €

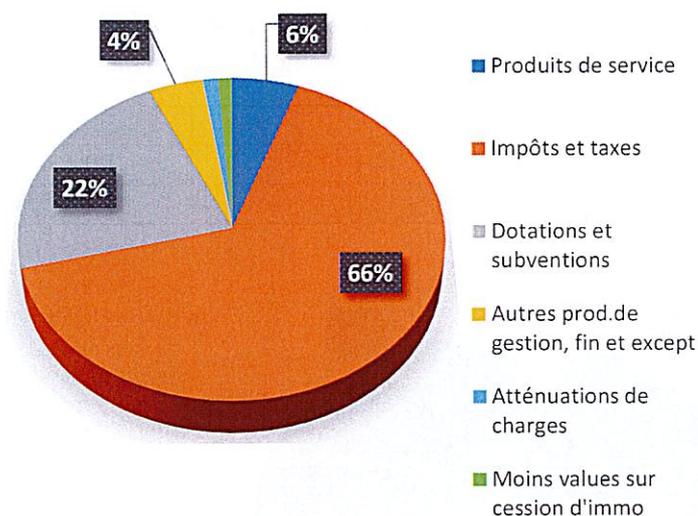


b) Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement correspondent, principalement, aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderies, locations de salles...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat et à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2024 s'élèvent à **4 228 945.98 €**, réparties comme suit :

Nature des recettes	Montant T.T.C.
Produits des services : Locations, redevances d'occupation, concessions, cantine...	231 929.15 €
Impôts et taxes	2 774 017.16 €
Dotations de l'Etat, subventions...	937 069.71 €
Autres produits : gestion, financiers, exceptionnels...	185 020.11 €
Atténuations de charges	55 447.17 €
Moins-values sur cession d'immobilisation	45 462.68 €
Total des recettes	4 228 945.98 €



Les dépenses réelles de fonctionnement (dépenses hors amortissement et cession d'immobilisations) pour l'année 2024 s'élèvent à 3 473 289.00 € pour 4 183 483.30 € de recettes réelles (recettes hors cession d'immobilisations).

c) Résultats de la section fonctionnement

La section de fonctionnement présente un excédent de 246 781.60 €
Résultat 2023 reporté (excédent) 700 736.66 €

Soit un résultat excédentaire au 31/12/2024 de 947 518.26 €

II. La section d'investissement

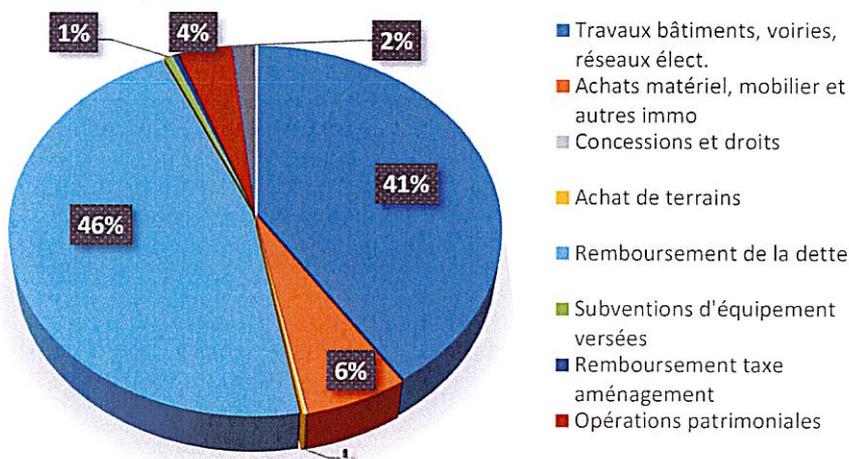
La section d'investissement est liée aux projets de la commune. Il s'agit de dépenses et de recettes à caractère exceptionnel.

a) Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement correspondent aux dépenses qui font varier durablement la valeur et la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, matériel informatique, de biens immobiliers, d'études et de travaux sur des structures existantes ou sur des structures en cours de création.

Les dépenses d'investissement 2024 s'élèvent à **2 686 550.72 €**, réparties comme suit :

Nature des dépenses	Montant T.T.C.
Moins-values sur cession d'immobilisation	45 462.68 €
Opérations patrimoniales	104 792.19 €
Remboursement de la dette	1 241 545.78 €
Subventions d'équipement versées	16 406.07 €
Remboursement taxe aménagement	11 982.04 €
Concessions, droits	3 204.17 €
Achats de matériel de bureau, informatique, matériel de transport, mobilier, et autres immobilisations corporelles	165 316.02 €
Achat de terrains	5 345.00 €
Travaux bâtiments, voirie,	1 092 496.77 €
Total des dépenses	2 686 550.72 €



Les principales dépenses d'investissement réalisées en 2024 :

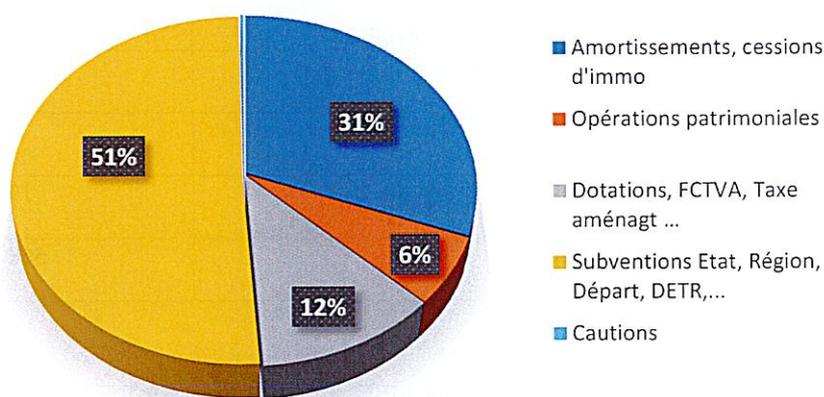
- Travaux de bâtiment : Création d'une maison de santé,
- Travaux de voirie pour mise en sécurité et signalisation (Rue Sainte Geneviève, Rue Guillaume Le Conquérant, Rue des Tilleuls, Rue des Embruns et Rue Tranchant, Rue du Puits)
- Travaux d'aménagement de sécurité et d'amélioration de la qualité d'accueil dans la structure multi-accueil « Titou ».
- Achat d'un camion benne et de 2 véhicules Kangoo pour les Services Techniques, d'un vélo électrique pour la Police Municipale, de matériel informatique et de bureau, de mobiliers, d'équipements pour les Services techniques ...,

b) Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement sont, principalement, constituées des recettes dites patrimoniales et de subventions perçues en lien avec les projets d'investissement retenus lors de l'élaboration du budget primitif.

Les recettes d'investissement 2024 s'élèvent à **1 650 864.85 €**.

Nature des dépenses	Montant T.T.C.
Amortissements, cessions d'immobilisation	508 875.38 €
Opérations patrimoniales	104 792.19 €
Dotations, FCTVA, taxe aménagement,	193 741.17 €
Cautions	3 861.00 €
Subventions Etat, Région, Dépt, DETR, ...	839 595.11 €
Total des recettes	1 650 864.85 €



Les principales recettes d'investissement en 2024 proviennent des subventions versées pour la création de la maison de santé et pour les travaux de voiries.

c) Résultats de la section investissement

La section d'investissement présente un déficit de - 1 035 685.87 €
Résultat 2023 reporté (excédent) 1 106 575.28 €

Soit un résultat excédentaire au 31/12/2024 de 70 889.41 €

III. Résultat globalisé de l'exercice 2024

- Fonctionnement : 947 518.26 €
- Investissement : 70 889.41 €

Soit un résultat globalisé 2024 : 1 018 407.67 €

BUDGETS ANNEXES

BUDGET ANNEXE du Château de Chantereine

I. Section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent en 2024 à **568 346.43 €**. Elles sont composées principalement des charges de personnel et des charges à caractère général (fluides, entretien et réparation, achats de fournitures courantes...)

Nature des dépenses	Montant H.T.
Dépenses courantes <i>Eau, électricité, entretien matériel...</i>	237 890.92 €
Charges de personnel	319 762.63 €
<i>Autres charges de gestion courante, et charges exceptionnelles</i>	341.08 €
Dotations aux amortissements	10 351.80 €
Total des dépenses	568 346.43 €

Les recettes de fonctionnement s'élèvent en 2024 à **590 921.79 €**. Elles sont composées principalement : des prestations de services : locations de chambres et de salles, restauration...

Nature des recettes	Montant H.T.
Produits des ventes	589 733.89 €
Autres produits de gestion courante et produits exceptionnels	455.26 €
Atténuation de charges : remboursement d'indemnités journalières et charges de personnel...	732.64 €
Total des recettes	590 921.79 €

Résultat de la section de fonctionnement

La section de fonctionnement présente un excédent de	22 575.36 €
Résultat 2023 reporté (déficit)	- 297 171.16 €
Soit un résultat déficitaire au 31/12/2024 de	- 274 595.80 €

II. Section d'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent en 2024 à **38 506.23 €** et regroupent principalement des travaux de plomberie et de menuiseries pour la réfection de chambres, des travaux de peinture pour le logement du gardien mais aussi de l'achat de matériel de cuisine et de matériel informatique.

Nature des dépenses	Montant H.T.
Concessions et droits (certificats, licences)	259.00 €
Achats de matériel de cuisine, linge de lit...	5 277.08 €
Travaux de bâtiments	32 970.15 €
Total des dépenses	38 506.23 €

Les recettes d'investissement s'élèvent en 2024 à **10 351.80 €**. Elles sont composées que des dotations aux amortissements.

Nature des recettes	Montant H.T.
Amortissements	10 351.80 €
Total des recettes	10 351.80 €

Résultat de la section d'investissement

La section d'investissement présente un déficit de	- 28 154.43 €
Résultat 2023 reporté (excédent)	88 718.76 €
Soit un résultat excédentaire au 31/12/2024 de	60 564.33 €

III. Résultat globalisé de l'exercice 2024

- Fonctionnement :	- 274 595.80 €
- Investissement :	60 564.33 €

Soit un résultat globalisé 2024 : - 214 031.47 €

BUDGET ANNEXE du Camping Municipal

Ce budget annexe regroupe le camping municipal et l'écovillage. La gestion du camping est confiée à un délégataire de service public, l'écovillage est quant à lui géré en régie par la collectivité.

La redevance versée par le délégataire au titre est de 27 717.92 € HT pour 2024 au titre de l'occupation du domaine public.

I. Section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent en 2024 à **42 697.26 €**. Elles sont composées principalement : des charges à caractère général (fluides, entretien et réparation, achats de fournitures courantes...)

Nature des dépenses	Montant H.T.
Dépenses courantes <i>Eau, électricité, entretien matériel...</i>	273.90 €
Charges de personnel	2 760.00 €
Autres charges de gestion courante	5 226.92 €
Dotations aux amortissements	34 436.44 €
Total des dépenses	42 697.26 €

Les recettes de fonctionnement s'élèvent en 2024 à **72 913.57 €**. Elles sont composées principalement des locations de parcelles à l'écovillage et de la redevance versée par le délégataire de service public.

Nature des recettes	Montant H.T.
Produits des ventes (locations parcelles Ecovillage)	43 132.96 €
Redevance du délégataire de service public et autres produits de gestion courante	27 720.71 €
Amortissement sur subventions d'équipement	2 059.90 €
Total des recettes	72 913.57 €

Résultat de la section de fonctionnement

La section de fonctionnement présente un excédent de	30 216.31 €
Résultat 2023 reporté (excédent)	122 419.66 €
Soit un résultat excédentaire au 31/12/2024 de	152 635.97 €

II. Section d'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent en 2024 à **47 999.67 €**. Elles sont composées principalement : d'achats de matériel pour l'entretien des espaces verts à l'Ecovillage et de l'amortissement des subventions d'équipement.

Nature des dépenses	Montant H.T.
Amortissements des subventions d'équipement	2 059.90 €
Achat de matériel pour entretien des espaces verts à l'Ecovillage	3 242.51 €
Total des dépenses	5 302.41 €

Les recettes d'investissement s'élèvent en 2024 à **34 436.44 €**. Elles sont composées des dotations aux amortissements.

Nature des recettes	Montant H.T.
Amortissements	34 436.44 €
Total des recettes	34 436.44 €

Résultat de la section d'investissement

La section d'investissement présente un excédent de 29 134.03 €
Résultat 2023 reporté (excédent) 132 142.70 €

Soit un résultat excédentaire au 31/12/2024 de 161 276.73 €

III. Résultat globalisé de l'exercice 2024

- Fonctionnement : 152 635.97 €
- Investissement : 161 276.73 €

Soit un résultat globalisé 2024 : 313 912.70 €



Fait à Criel sur Mer, le 14 mars 2025
Le Maire,
Alain TROUËSSIN

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L 5211-26, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toutes personnes physiques ou morales de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

